

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 9

REUNION DU 28/11/2017

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 21

Match n°19400057, SC Romans 1 / Sarras St Vallier, Seniors D2, poule B du 05/11/2017

La commission des championnats Seniors ayant saisi la commission des Règlements pour vérification des licences de l'équipe de SC Romans (voir PV n° 17 du 16 et 20/11/2017).

La commission des règlements a procédé à la vérification des licences de l'équipe de SC Romans et exerce son droit d'évocation sur la participation et la qualification des joueurs de SC Romans ayant participé à ce match.

Considérant que cette évocation a été communiquée le 22/11/2017 au club de SC Romans lequel n'a pas répondu au questionnement de la commission à la date prescrite.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que 7 joueurs n'étaient pas qualifiés

- ERDEMIR Nedim licence n° 2546142753 qualifié le 17/11/2017
- HIOUAO Noredine licence n° 2546229175 qualifié le 12/11/2017
- CALISKAN Refik licence n° 2548506566 qualifié le 12/11/2017
- SETITI Khalid licence n° 2547893930 qualifié le 12/11/2017
- LACROIX Alexis licence n° 2546641952 qualifié le 13/11/2017
- USTUNDAG Mehmet licence n° 2528723388 qualifié le 12/11/2017
- ALTINKAYNAK Orhan licence n° 2548510067 qualifié le 12/11/2017

Par conséquent la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SC Romans :

SC Romans : - 1 (moins) point, 0 but

Sarras St Vallier : 3 points, 8 buts

Le club des SC Romans est amendé de 338,70 € pour avoir fait jouer des joueurs non qualifiés.

Laurent JULIEN

Gérard FANTIN



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°18

REUNION du 23 et 27 Novembre 2017

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Rappel article 74 : Suite à une remise de match, à la nouvelle date si le déroulement des rencontres étant à nouveau compromis, les clubs recevant devront obligatoirement trouver un terrain de repli ou inverser le match.

Rappel FMI : Afin d'éviter toutes erreurs de saisie en fin de match les 2 capitaines doivent impérativement être présents ensemble avec l'arbitre pour la clôture de la FMI.

COURRIER RECU

AS ST UZE : Candidature pour organisation de Parties Finales.

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

Match ANCONE – SAVASSE perdu par pénalité à l'équipe de SAVASSE pour non utilisation récurrente de la FMI. Article 76 des règlements sportif.

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

Match ST BARTHELEMY GROZON 2 – ALBOUSSIERE 2 reporté au 3 décembre 2017 à 14h30

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

Match PEYRINS 2 – FC DIOIS 2 reporté au 3 décembre 2017

Les engagements en 1ere phase sont clos. Engagement possible en 2^{ème} phase à partir de fin janvier 2018

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable:

Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

Le Tirage du tour de cadrages des coupes René GIRAUD et Xavier BOUVIER aura lieu Jeudi 30 Novembre 2017.

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

INFORMATION :

SFAM informe la commission que les rencontres se joueront maintenant à ROMANS stade de la PAILLERE, le jeudi à 20h. Les clubs sont priés d'en prendre compte.

VETERANS

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

Pour rappel tous les joueurs participant au championnat vétérans doivent posséder une licence.

Tous les participants à un match doivent figurer sur la feuille de match.

La responsabilité du Président du club est engagée. Des contrôles seront effectués.

Les feuilles de match doivent impérativement être scannées et envoyées par mail à l'adresse du District, sous 48 heures. (district@drome-ardeche.fff.fr)

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

CHAMPIONNAT :

Modification journée des rencontres.

Suite à l'engagement tardif de deux nouvelles équipes BOURG LES VALENCE FUTSAL 2 et CENTRE SOCIAL ANNONAY, un nouveau calendrier va paraître. Les matches se joueront à partir de 10/12/2017.

Les matches joués jusqu'à maintenant seront validés et apparaitront sur le nouveau calendrier.

Si vous constatez une omission ou une erreur veuillez en informer le DISTRICT par mail et copie au responsable FUTSAL.

La journée 6 se jouera une semaine plus tôt, les modifications ont été faites (sauf pour BBRM / AS ROMANS 2 remis au 06/02/2018).



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N°16
Réunion du 24/11/17

Présents : Roselyne LAULAGNET, Flavie CHANAS, Robert ASTIER

INFORMATIONS AUX CLUBS

Feuilles de matchs

Les feuilles de matchs du foot à 11 (catégories sans FMI) doivent être envoyées comme d'habitude par courrier dès le lundi.

Seules les feuilles de matchs des U 15 garçons à 8, U 15 filles, U 13 , U 11 et les fiches bilan des plateaux U 7 et U 9 doivent être scannées à la nouvelle adresse Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Seules les fiches bilan U 7 et U 9 peuvent être envoyées groupées. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés.

Pour les U 13 et U 15 à 8 garçons et U 15 filles vous devez coller l'étiquette à récupérer sur footclubs. Les autres feuilles doivent être complétées convenablement. Ecrivez en noir. Scannez les documents sous format « .PDF » avec adobe acrobat pour faciliter leur exploitation .

En U 15 et U 13 , il est obligatoire d'enregistrer les résultats pour le lundi midi.

Modifications de calendriers

Vous pouvez par footclubs faire vos demandes de modifications de jour ou d'horaire des matchs La réponse des clubs sollicités doit être impérativement donnée **12 jours avant la date du match.**

ENTENTES

Roselyne LAULAGNET – Port : 06.11.15.53.93

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- VALLIS AUREA FOOT
Vétérans le 12/01/18 (futsal)
U 11, U 13 les 20-21/05/18
- RHONE CRUSSOL FOOT (futsal)
U 11, U 13 le 07/01/18

- CORNAS (futsal)
U 7, U 9 le 10/03/18
- CHATEAUNEUF DU RHONE
U 11, U 13 les 31/03/18 et 01/04/18
U 17 le 20/05/18
- OLYMPIQUE VALENCE (futsal)
U 9 les 06-07/01/18

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Sylvain BOUCHARDON : Port : 06.71.05.96.54

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les poules sont disponibles sur le site rubrique « documents ».

Pour tous renseignements contactez Sylvain Bouchardon et envoyez vos demandes par mail.

Les plateaux U 9 peuvent se dérouler le matin et les plateaux U 7 l'après midi si toutes les clubs de la poule sont d'accord.

Tous les joueurs et les éducateurs doivent être licenciés.

Le club organisateur doit obligatoirement scanner la fiche bilan à la nouvelle adresse mail

Le règlement est disponible sur le site rubrique « documents ».

Préparation 2^{ème} phase

Si vous souhaitez modifier votre nombre d'équipes engagées ou changer de poule pour la phase printemps envoyez un mail à la Commission des Jeunes à la nouvelle adresse avant le 15 décembre.

Prochains plateaux

U 7 et U 9 le 02/12/17

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert - Port: : 06 80 92 81 87

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. A compter des plateaux du 11/11/2017, le contrôle des feuilles de match entrainera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu : FC ST LAURENT EN ROYANS.

Feuille de matchs :

A compter de la saison 2017-18, les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

Les feuilles de match sont disponibles sur le site du District en rubrique
« DOCUMENTS/DOCUMENTS/DOCUMENTS COMPETITIONS ».

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

RAPPEL : Lorsque le club recevant est un exempt c'est le premier club visiteur identifié qui devient club support du plateau.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Préparation 2^e Phase : Nous enregistrons dès maintenant les desiderata des clubs pour le déroulement de la 2^e phase de la saison qui débutera le 27 Janvier 2018. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Décembre 2017, par courrier à en-tête du club, ou mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochains plateaux : Samedi 09 Décembre 2017

CATEGORIE U13

Responsable :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32 Feuilles de matchs

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matches en retard

Toutes les rencontres devront impérativement être jouées pour le mercredi 20 décembre. N'oubliez pas de prévenir la Commission des Jeunes des dates choisies pour ces reports.

Préparation 2^{ème} phase

Le tableau des montées et descentes est disponible sur le site rubrique documents

Si vous souhaitez inscrire de nouvelles équipes , envoyez un mail à la Commission des Jeunes avant le 15 décembre 2017.

Coupe U 13 à 8

Le 3ème tour de la coupe U 13 garçons (tour de cadrage) aura lieu **le 02 décembre à 14h30** :

8 équipes tirées au sort sont exemptes :

BOULIEU LES ANNONAY 1, SALAISE SANNE 1, RHONE CRUSSOL 1, NORD DROME 2 , FC PEAGEOIS, CRUAS 1, VALLON PONT D'ARC 1, LE CHEYLARD

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau.

*Le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule pour tout changement d'horaire.
Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.*

Avant chaque plateau, effectuer l'épreuve de jonglage ; cette épreuve est obligatoire.

Les équipes qui ne font pas l'épreuve de jonglage ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total **des 8 meilleurs** est pris en compte pour chaque équipe

La comptabilité est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éducateurs : les n° 1 ensemble, n° 2 ensemble...

En cas d'égalité à la fin du plateau, **l'équipe qui a le plus grand total aux jongles est déclarée vainqueur.**

ATTENTION : Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.

Vous devez télécharger les feuilles de matchs spécifiques coupe en double exemplaires ainsi que les feuilles de résultats sur le site dans la rubrique documents puis documents compétitions et les envoyer dès le lundi au District par courrier (seules les feuilles de matchs de championnat sont scannées)

Reportez vous au PV du 10/11/17 ou sur le site pour la composition des poules.

Attention :

Poule 2 - C'est DAVEZIEUX 1 qui est qualifié et non pas SARRAS SAINT VALLIER

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Coupes PESTRE et QUINTIN

Le prochain tour de coupe aura lieu le 02/12/17

Le tirage a été effectué par Robert ASTIER responsable des tournois et Salim BOUZIANE responsable des U 13.

Consultez le site rubrique « coupe » ou footclubs.

Matches non joués

Les rencontres non jouées à cause d'arrêtés municipaux sont reprogrammées par la Commission des Jeunes.

Consultez le site rubrique « championnat » ou footclubs.

Préparation 2^{ème} phase

Le tableau des montées et descentes est disponible sur le site dans la rubrique documents.

Les clubs qui souhaitent engager une équipe supplémentaire doivent envoyer un mail à la Commission des Jeunes avant le 15 décembre.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Matches non joués

Lorsque les matchs ne sont pas joués à la date prévue , pensez de prévenir par mail de la nouvelle date. Toutes les rencontres devront être jouées pour le 20 décembre

Futsal

La ½ finale du futsal sera organisée les 20-21/01/18.

Lieux à définir.

Toutes les équipes doivent participer.

La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 17/02/18.

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matches non joués

Les rencontres non jouées à cause d'arrêtés municipaux sont reprogrammées par la Commission des Jeunes

Consultez le site rubrique « championnat » ou footclubs.

Rappel règlement

Aucune modification de calendrier ne sera accordée lors des 2 dernières journées de championnat (règlement article 13 paragraphe 8).

Préparation 2^{ème} phase

Le tableau des montées et descentes est disponible sur le site dans la rubrique « documents ».

Les clubs qui souhaitent engager une équipe supplémentaire doivent envoyer un mail à la Commission des Jeunes avant le 15 décembre.

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires d' hiver

A partir du 29 octobre jusqu'au 31 janvier seront appliqués les horaires d'hiver.

Les matchs U 19 auront lieu à 12h30.

FUTSAL JEUNES

Philippe Aubert - Tél : 04 75 04 30 38 - Mobile : 06.80.92.81.87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Les clubs sont priés de noter le calendrier des prochains rendez vous Futsal Jeunes du District :

- Les 06 ou 07 Janvier 2018 pour la catégorie U15 G, Niveau 1 et 2.
- Les 06 ou 07 Janvier 2018 pour la catégorie U17G, Niveau 2 uniquement.

- Les 13 ou 14 Janvier 2018 pour la catégorie U13G, Niveau 1 et 2.

- Les 20 ou 21 Janvier 2018 pour la catégorie U15 G, ½ finales Niveau 1 et Finale Niveau 2.
- Les 20 ou 21 Janvier 2018 pour la catégorie U17 G, ½ finales Niveau 1 et Finale Niveau 2.
- Les 20 ou 21 Janvier 2018 pour la catégorie U15 F, ½ finales.

- Les 27 ou 28 Janvier 2018 pour la catégorie U13G, ½ finales Niveau 1 et Finale Niveau 2.

- Samedi 17 Février 2018 à Bourg de Péage, Complexe Sportif Vercors, Finales :
 - 13 G,
 - U15 G,
 - U15 F,
 - U17 G.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°14

FUTSAL

La commission vous informe de la formule de la coupe futsal 2017/2018 **Trophée Jean Pierre Vaux** :
Une seule date le dimanche 21 janvier 2018 sur la journée sur un seul site.

2 finales :

- Le matin, finale du foot à 8 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).
- L'après-midi, finale du foot à 11 avec 8 à 10 équipes (les 8 ou 10 premières équipes inscrites prises).

La qualification pour la finale régionale sera délivrée sur la finale de l'après-midi.

Les engagements sont ouverts par mail au district.

Engagements reçus : **EYRIEUX EMBROYE, BARBIERES, MONTMIRAL, RHONE CRUSSOL, CORNAS, VALLEE DU JABRON, VESSEAUX, CHT SUR ISERE, VERNOUX, EYRIEUX 2, VALENSOLLES, VALLIS, PAFF AOUSTE.**

CHAMPIONNAT A 8

Il est possible d'engager une équipe dans le championnat à 8 pour la 2ème phase du championnat en 1 ère division :
Pour cela, envoyez l'inscription par mail au district avant le 20 décembre 2017.

Forfait général suite à 3 forfaits :

Poule B : PS ROMANS

CHAMPIONNAT A 11

Il est possible d'engager une équipe du championnat à 8 pour la 2ème phase du championnat à 11, 1 er division pour cela : envoyez l'inscription par mail au district avant le 20 décembre 2017.

COUPE CAMOU WOLF ET DRESCHER TARDY

Comme la saison dernière, les équipes à 8 peuvent participer aux coupes à 11 seules ou en entente avec un autre club à 8.

Date limite d'engagement : le 10 décembre 2017.

Les équipes à 11 sont automatiquement inscrites.

Engagements reçus : **MONTMIRAL et LA VALDAINE en entente avec LA COUCOURDE et le PAFF AOUSTE.**

Cette saison le champion d'excellence a 11 jouera la coupe.



PROCÈS-VERBAL N° 03

Réunion du 22 novembre 2017

Présents : RICHARD Jimmy, PALACIN Gérard, LEFEBVRE Roger, M FLANDIN Daniel, MONFORT Jean Marie, MARTINEZ Emile, ABANOZIAN Rémy.

Correspondant Horizon Bleu : D'AGOSTINO Dominique

Informations : Tous les terrains non classés ont été classés d'office Foot A11 par la Fédération à la date du 7 juillet 2015 et ils doivent être visités pour un classement éventuel.

COURRIERS RECUS DE LA CFTIS

1-PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

SAINT AGREVE - COMPLEXE SPORTIF – NNI 072040101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 07/12/2012.

Remerciements.

SAINT EGREVE –STADE JEAN BALESTAS 3 – NNI 383820103

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE jusqu'au 24/05/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02/06/2014.

Remerciements.

SALAISE SUR SANNE –STADE ROBERT MAZAUD 1 – NNI 384680101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 29/09/2017.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4SYE jusqu'au 04/11/2023.

2. Avis préalables

CHAVANAY – STADE RAPHAEL GARDE – NNI 420560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 07/11/2018

Eclairage moyen horizontal calculé : 280 Lux

Facteur d'uniformité calculé : 0.80

Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.61

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

Hauteur moyenne de feu : 22 m

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » partiellement renseigné.

- L'étude d'éclairage en date du 31/05/2017

La Commission constate l'absence des points bis et des valeurs de Glare Rating (Eblouissements) dans l'étude d'éclairage.

La CFTIS demande que ses informations lui soient transmises afin d'émettre un avis sur ce projet.

COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

1 Eclairages

- **Niveau E5**

SAINT AGREVE : Complexe Sportif – NNI. 072040101

Niveau E5 – 178 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.54

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2018

PONT DE L'ISERE : Complexe Sportif – NNI. 262500101

Niveau E5 – 176 lux – CU 0.73 – Emini / Emaxi 0.50

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2018

- **Niveau EFoot à 11**

LE CHEYLARD : Stade de la Palisse - NNI. 070640202

Niveau EFoot à 11 – 128 lux – CU 0.47 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

HAUTERIVES : Stade Municipal – NNI. 261480101

Niveau EFoot à 11 – 105 lux – CU 0.57 – Emini / Emaxi 0.39

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

JARCIEU : Stade Municipal – NNI. 381980101

Niveau EFoot à 11 – 160 lux – CU 0.56 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

EPINOUBE : Stade Municipal – NNI. 261180101

Niveau EFoot à 11 – 124 lux – CU 0.56 – Emini / Emaxi 0.35

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

VERNOUX : Stade CAPCA – NNI. 073380101

Niveau EFoot à 11 – 127 lux – CU 0.51 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

SOYONS : Stade Municipal – NNI. 073160101

Niveau EFoot à 11 – 156 lux – CU 0.64 – Emini / Emaxi 0.43

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

3-INSTALLATIONS

- **Niveau 5**

ROUSSILLON : Stade de la Terre Rouge 1 – NNI. 383440101

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. PALACIN- Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

ROUSSILLON : stade de la Terre Rouge 2 – NNI. 383440102

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. PALACIN- Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

ETABLES : Stade de la Croix du Fraysse – NNI. 070860101

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. FLANDIN - Classement jusqu'au 06 Novembre 2027

DOSSIERS EN COURS

- **VALLON PONT D'ARC** : dossier d'éclairage fait, en attente de complément de dossier pour envoi à la Ligue (dossier suivi par M MARTINEZ).
- **CHARMES SUR RHONE** : homologation du terrain synthétique, en attente de complément de dossier pour envoi à la Ligue (dossier suivi par M MARTINEZ).
- **SAINT JEAN DE MUZOLS** : classement des terrains annexes 2 et 3 (dossier suivi par M FLANDIN).
- **TOURNON SUR RHONE** : classement des terrains annexes 2 et 4 (dossier suivi par M FLANDIN)
- **SAINT ALBAN D'AY** : Dossier FAFA arrivé au DDA (dossier suivi par M PALACIN).
- **VESSEAUX** : homologation de l'éclairage du stade, attente de signature de la mairie (dossier suivi par M LEFEBVRE).
- **CREST** espace Soubeyran : homologation du terrain (dossier suivi par M MONFORT).

COURRIERS ENVOYES A LA LIGUE

- **Eclairages E5 à facturer 50 euros** : **SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES** et **CHATEUNEUF SUR ISERE** (terrain synthétique et pelouse)
- **DONZERE** : demande d'avis préalable concernant le classement de l'éclairage.
- **MONTELIMAR** (FC MONTELIMAR) stade Bagatelle : confirmation de classement des installations en Niveau 5.
- **DIVERS** :
 - **CREST**: homologation du stade Soubeyran NNI261080102 (FOOT A11 jusqu'au 05/07/2025)
 - **SONNAY** : déclassement du terrain de Sonnay NNI 384960101 (FOOT A11).
 - **VALENCE** stade Polygone 2 et stade Marcel PAGNOL : attestations de la mairie.

DIVERS

- **VALENCE** : stade G POMPIDOU visite de M GRANJON de la CRTIS le **28 novembre 2017 à 18h00** pour contrôle de l'éclairage.
- **LE POUZIN** : stade E DUPAU visite de M DANON de la CRTIS le **4 décembre 2017 à 18h00** pour contrôle de l'éclairage.

RAPPEL :

- **Les clubs de 1^{ère} Division du District Drôme Ardèche de Football susceptibles de monter en Promotion d'excellence au terme de la saison 2017-2018 doivent avoir leurs terrains classés en niveau 5 et avoir un éclairage homologué E5 pour les rencontres en nocturne.**
- Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.
La responsabilité de la mairie est engagée en cas d'accident.
- pour les compétitions en Drôme-Ardèche, **aucune dérogation ne sera accordée pour la saison 2017-2018**, seul un éclairage homologué permettra les rencontres en nocturne : classement EF11 (ex E6).

Les éclairages classés sont consultables sur FOOT 2000.

Tout nouveau projet concernant l'éclairage doit respecter la procédure suivant :

- Demande d'avis préalable adressée au District Drome-Ardèche de Football
- Constitution du dossier de demande d'avis préalable
- Procédure de demande de classement d'éclairage
- Classement d'éclairage.

Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

M. MARTINEZ : secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12**.

M FLANDIN : secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIÈRE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (Saint martin de Valamas), AS DU PIC (Corpo), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**

M PALACIN : secteur **1 et 7**

M LEFEBVRE : secteur **5 et 6**

M MONFORT : secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10**

Prochaine réunion de la commission le 20 décembre 2017 à 18h00.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 16

Présents : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Jean-Marie MONFORT, Michel POMMIER, Alexandre MARTIN.

La Commission de District de l'arbitrage adresse toutes ses félicitations à SAADA Hachemi pour la naissance de sa fille Lyne et souhaite un prompt rétablissement à la maman.

COURRIERS DES ARBITRES

- M. Cyrille TOURELLE : CT reçu, lu et noté.
- M. Kylian PROVO : CM reçu, lu et noté.
- M. Jean-Christophe GELIBERT : Courriel reçu pour votre changement d'adresse mail, lu et noté.
- M. Elliot BEATTIE : Suite à votre courriel, modification faite sur MYFFF.
- M. Mohsen AMARA : CM reçu, lu et noté, nous vous souhaitons un prompt rétablissement.
- M. Sébastien LYVER : CM reçu pour le weekend du 18 et 19/11/17, lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- US MONTELIER : Courriel reçu pour une demande d'intervention de sensibilisation à l'arbitrage, par notre CDTA, RDV notés pour les 5 et 6 décembre.
- US MOURS : Courriel reçu pour une demande d'arbitre pour le 10/12/17, pour votre équipe D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- FC SALAISE : Courriel reçu les désignations à venir, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- AS ST JULIEN : Courriel reçu pour une demande d'arbitre pour le 10/12/17, pour votre équipe D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- FC HAUTERIVES : Courriel reçu pour une demande d'arbitre pour le 10/12/17, pour votre équipe D5, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.
- AS GENISSIEUX : Courriel reçu pour une demande d'arbitre pour le 17/12/17, pour votre équipe féminine à 8, le nécessaire sera fait suivant disponibilités.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Rappel : Les indispositions sur votre compte MyFFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission de l'Arbitrage doit être faite sur la nouvelle boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr ou au 04.75.84.51.09.

FORMATION DES ARBITRES CLASSES D1 ET D2

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D1 et D2 aura lieu le samedi 9 décembre 2017 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h00 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...), du nécessaire de toilette ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point sur les désignations
- Expérimentation du nouveau module spécifique arbitre-assistant
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)

Liste des arbitres convoqués :**Arbitres D1**

| | |
|---------------|----------------|
| AARAB | MOUNIR |
| BAZRI | MUSTAPHA FARID |
| BERGONZI | JEAN FRANCOIS |
| DIF | OUADEH |
| DOGAN | SEBASTIEN |
| GRANGE | CEDRIC |
| KERBOGHOSSIAN | PIERRE |
| MEGHZILI | KARIM |
| SALARD | KEVIN |
| SOUL | KHALED |

Arbitres D2

| | |
|----------------|------------|
| BEGOT | JEROME |
| BONNEVAY | LUDOVIC |
| BOURDEUX | CLEMENT |
| CHAVANON | BRUNO |
| DAUX | JESSY |
| DE JESUS SOUSA | JOSE |
| DUSSAUD | GERALD |
| GALOYAN | YOURI |
| GHEBBARI | NOURREDINE |
| NAFFAH | SAMIR |
| POLIZZI | MICHAEL |
| SEDDOUGUI | FOUAD |
| TENA | FABIEN |
| VALES | SYLVAIN |
| VIOUGEAS | VINCENT |

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES INDEPENDANTS

Comme chaque saison sportive, les arbitres indépendants doivent s'acquitter de la somme de 40€70 correspondant à :

- La cotisation arbitre « dossier administratif » qui s'élève à 30€50.
- L'annuaire du District (reçu par voie postale), d'un montant de 10€20.

A ce sujet, un courrier a été envoyé à tous les arbitres indépendants début novembre.

Malheureusement, à ce jour, certains arbitres indépendants mentionnés dans la liste ci-dessous n'ont pas fait parvenir leur règlement.

Par conséquent, la commission de district de l'arbitrage demande aux intéressés de régulariser leur situation **avant le vendredi 15 décembre 2017, délai de rigueur.**

A défaut, tous les arbitres concernés seront mis en arrêt de désignation jusqu'à réception de leur règlement.

Liste des arbitres concernés :

BAGHOUGHI Aziz
DEBBAGHI Karim
DJEDJE Yabré
GOMES David
MACCHI Anthony
MIGUEL David

Le Président
Eric MILHAN

Le secrétaire
Jean Marie MONFORT